Pour la
montagne
ANEM
Le mens[illegible]e l'Association nationale des élus de la montagne
www.anem.org
n°219 - septembre 2011 - 5,50 €

DOSSIER

L'ÉCOLE EN MONTAGNE TOUJOURS EN QUÊTE DE RECONNAISSANCE

● **230 mesures pour lutter contre le changement climatique**

◄ **Elus et organisations agricoles ensemble pour l'agriculture de montagne**

◄ **Coup de projecteur sur les zones d'ombre de l'Internet haut débit**

EDITO «Debout la montagne !»

DR

Chantal Robin-Rodrigo, secrétaire générale de l'ANEM, députée des Hautes-Pyrénées

« A n'en pas douter, le Conseil national de la montagne, qui est annoncé pour l'automne, devrait être le grand événement de cette rentrée avec notre 27e congrès à Bonneville. Le rendez-vous est d'importance : non seulement, en dépit des engagements de bonne volonté de la part du Premier ministre, il aura fallu attendre cette réunion deux ans, mais il y sera fortement question du rapport très attendu sur le bilan des 25 ans de la loi montagne.

Les montagnards attendaient beaucoup de ce document, espérant qu'il soit annonciateur pour l'Etat, notamment, d'une nouvelle phase de la politique de la montagne, modernisée et dotée d'instruments adaptés aux grands enjeux contemporains. En réalité, il inquiète beaucoup plus qu'il n'impulse un nouvel élan, car il ouvre la voie à un possible désengagement de l'Etat en tant qu'acteur majeur de la politique de la montagne.

Le document a été présenté de façon partielle en commission permanente au début de l'été, alors qu'il avait été remis à son commanditaire voici bientôt un an (il est daté d'octobre 2010). Les réactions d'étonnement, voire de contestation, sur de nombreux aspects, tant de l'analyse que des propositions, ont pleinement justifié qu'un examen plus minutieux soit engagé afin qu'un commentaire motivé point par point puisse être endossé par la commission permanente.

J'ai saisi son président, Martial Saddier, en ce sens et il a répondu favorablement à cette demande. La commission permanente devrait donc se réunir à nouveau ce mois de septembre afin de délivrer un message fort au Premier ministre : la montagne a besoin de l'Etat tout comme l'Etat a besoin de la montagne. »

NUMÉRO 219

3 : ACTUALITÉ
- *L'ANEM vigilante sur la réforme des rythmes scolaires*
- *Une commission permanente très attendue*
- *Chambéry privé des soins du docteur Gilbertas*
- *Une rallonge pour le fonds national de revitalisation des territoires (FNRT)*

4 : AGRICULTURE
- *Elus et organisations agricoles ensemble pour préparer la PAC 2014*
- *Récapitulatif des propositions de l'ANEM et des OPA de massif*

12 : ENVIRONNEMENT
- *230 mesures contre le changement climatique*
- *Nouveautés insuffisantes dans le régime d'enlèvement du loup 2011-2012*

13 : FINANCES PUBLIQUES
- *Les bilans présentés au Comité des finances locales*

14 : SERVICES PUBLICS
- *Coup de projecteur sur les zones d'ombre de l'Internet haut débit*

15 : VIE DE L'ANEM
- *L'aménagement de la montagne et la solidarité nationale au cœur des débats du 27e congrès de l'Association, du 6 au 8 octobre à Bonneville*
- *L'élu du mois : Christian Gillot*

A LA UNE : *Quelle direction pour l'école du XXIe siècle ?*

Le juge administratif vient de reconnaître la particularité de l'école en montagne conformément à la doctrine constante de l'ANEM en matière d'accès aux services publics. Auparavant, conscient des difficultés, le ministre de l'Education nationale s'était montré ouvert pour examiner celles-ci au sein d'un groupe de travail sur la spécificité de l'école en montagne qui s'est réuni pour la première fois le 12 juillet.

Photo : AFP

PAGE 6 : L'ACTU DES MASSIFS

7. DOSSIER
L'école en montagne : des besoins spécifiques

Ugur / Fotolia.com

Un tribunal administratif reconnaît la spécificité de l'école en montagne défendue par l'ANEM • *Extrait du texte de la décision du tribunal de Besançon* • Questions à Pierre Bourgeois, maire de Chapelle-des-Bois (Doubs) • *Installation du groupe de travail sur la spécificité de l'école en montagne* • Tribune libre à Jean Milesi, maire de Mélagues, vice-président du conseil général de l'Aveyron.

PLM

Retrouvez sur le site www.anem.org dans la rubrique archives, les numéros précédents depuis février 2003 (sauf les trois derniers), ainsi que des informations complémentaires signalées dans la revue par ce symbole :

Pour la montagne est édité par l'Association nationale des élus de la montagne, 7, rue de Bourgogne, 75007 Paris.
Tél. : 01 45 22 15 13
Fax : 01 45 22 15 26
Directeur de la publication, directeur de la rédaction
Pierre Bretel
Rédaction
Hervé Benoit
Audrey Legardeur
Olivier Riffard
Conception graphique et réalisation
Patrick Maître (GMES)
Communication
Olivier Lamoureux
Dessins
Dom
Impression
L'Artésienne, 20, rue Tholozé, 75018 Paris.
N° de commission paritaire
0114G84199
ISSN
0296-7987
Abonnement
50 € / 11 numéros.
Ce numéro a été tiré à 7 600 exemplaires.
Dépôt légal : septembre 2011

L'ANEM vigilante sur la réforme des rythmes scolaires

ELEONORE H - FOTOLIA.COM

Le 4 juillet 2011, le comité de pilotage de la Conférence nationale sur les rythmes scolaires a remis son rapport d'orientation au ministre Luc Chatel. Ce rapport propose dix mesures parmi lesquelles :

- un séquençage de l'année en cinq périodes d'enseignement d'une durée de sept à huit semaines, avec quatre périodes de deux semaines de vacances et six semaines de vacances d'été ;
- une division de la France en trois zones pour les vacances scolaires sauf celles de Noël ;
- une réorganisation du temps quotidien consacré à l'enseignement et à l'instauration d'heures d'accompagnement éducatif.

Une consultation avec l'ensemble des partenaires de l'école et en particulier avec les collectivités territoriales devrait être engagée dans le courant de ce mois de septembre afin de débattre sur les mesures proposées.

Une table ronde sur l'école sera organisée à l'occasion du congrès.

L'ANEM reste vigilante sur ce sujet afin de faire valoir les intérêts des collectivités de montagne. Une table ronde sur l'école sera d'ailleurs organisée le 6 octobre à l'occasion du congrès. Si certains dispositifs, comme le zonage, sont conformes à la position des élus de la montagne, certains autres points, comme la prise en charge financière du dispositif d'accompagnement éducatif, doivent être clairement précisés pour ne pas faire peser de nouvelles dépenses sur les collectivités locales.

Une commission permanente très attendue

Dans le courant de ce mois devrait se tenir une nouvelle réunion de la commission permanente du Conseil national de la montagne. Le rapport sur le bilan de la loi montagne, réalisé à la demande du Premier ministre, remis à ce dernier en octobre 2010, et qui n'a été présenté que de façon incomplète à la commission en juin dernier seulement, sera le point phare de la réunion.

Le bilan de la loi montagne, point fort de la réunion.

Les membres de la commission permanente, qui sont supposés avoir reçu l'intégralité du rapport depuis, pourront ainsi faire part de leurs observations point par point sur ce document qui avait reçu un accueil plutôt mitigé lors de sa présentation orale le 1er juin. En d'autres termes, ces observations devraient constituer, à l'endroit du Premier ministre, un message important dont il devra être tenu compte dans la perspective du Conseil national de la montagne

ÉTÉ DE GRISAILLE POUR L'HÔTELLERIE ET LA RESTAURATION EN MONTAGNE

Effet conjugué de la crise et d'une météo peu incitative, un premier bilan de la saison d'été annonce un repli estimé entre 10 et 15 % de la fréquentation des établissements d'hôtellerie et de restauration dans les stations de montagne, tandis que les zones littorales sont parvenues à maintenir un niveau d'activité pratiquement identique à 2010.

CHAMBÉRY PRIVÉ DES SOINS DU DOCTEUR GILBERTAS

Le docteur André Gilbertas est décédé le 7 juillet à l'âge de 90 ans. A la fois énergique, cultivé et affable, ce cardiologue et chirurgien de formation s'était d'abord fait estimer pour son art, qu'il exerça sa vie professionnelle durant à la clinique Saint-Joseph de Chambéry, avant de se lancer en politique en 1989. Il devint cette année-là premier adjoint de la ville, au côté de Louis Besson, auquel il succéda en tant que maire de 1997 à 2001, lorsque ce dernier fut appelé au gouvernement. La ville lui doit la construction de la bibliothèque Georges-Brassens et de la Cité des arts. Auteur de plusieurs ouvrages dont le roman *L'Inconnu d'Uccello* (paru en 1994) qui relatait le vol d'une toile du musée municipal… qui fut effectivement dérobée quelques années plus tard. Enfin, il fut un montagnard chevronné, grand skieur, activité à laquelle il dut renoncer ces dernières années, mais il restait très impliqué dans la vie associative, à travers notamment l'association Montanea

A sa famille ainsi qu'à tous ceux, et ils sont nombreux, auxquels il était cher, *PLM* adresse ses sincères condoléances.

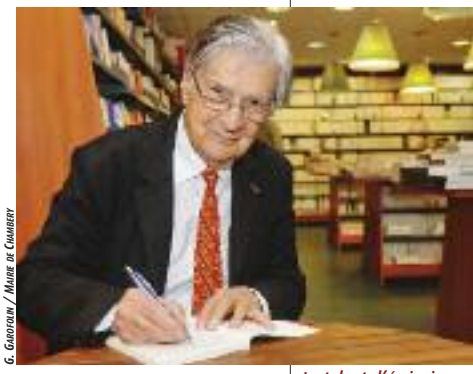
G. GIROTTON / MAIRIE DE CHAMBERY

Le talent d'écrivain d'André Gilbertas s'ajoutait à ceux de médecin et d'élu local.

UNE RALLONGE POUR LE FONDS NATIONAL DE REVITALISATION DES TERRITOIRES (FNRT)

Géré par OSÉO, et financé par l'Etat et la Caisse des dépôts et consignations, le FNRT complète le dispositif légal de revitalisation en venant en aide aux territoires les plus touchés par des restructurations économiques et qui ne bénéficient pas, ou insuffisamment, de fonds versés au titre des conventions de revitalisation. Le dispositif opérationnel jusqu'en 2012 consiste ainsi à accorder des prêts sans garantie pour la revitalisation des territoires (PRT) aux entreprises créant ou préservant de 10 à 500 emplois.

le 21 juin, Xavier Bertrand, Bruno Le Maire et Eric Besson, ministres en charge respectivement de l'Emploi, de l'Aménagement du territoire et de l'Economie numérique, ont accordé une enveloppe complémentaire de 7 millions d'euros à six territoires précédemment labellisés. Quatre d'entre eux impliquent des territoires de montagne : ceux de Clermont-Ferrand/Riom (Puy-de-Dôme), du Haut-Rhinois (Haut-Rhin), de la Vallée de l'Arve et Albanais Haut-Savoyard (Haute-Savoie), et du Territoire de Belfort.

JOHN CASEY / FOTOLIA.COM

Le FNRT a vocation à intervenir en faveur de l'emploi là où les conventions de revitalisation ne sont pas mobilisables.

Elus et organisations agricoles ensemble pour préparer la PAC 2014

PLM revient plus en détail sur la teneur des propositions montagne pour la politique agricole commune (PAC) qui couvrira la période 2014-2020, dégagées par les élus et les représentants des organisations agricoles des massifs lors du comité directeur du 16 juin *(voir «PLM» n° 218)*. Une demande d'audience commune a été adressée au ministre de l'Agriculture pour en faire la présentation.

Synthétisées sous la forme d'un tableau *(voir ci-contre)* les propositions conjointes élus-organisations professionnelles agricoles (OPA) font ressortir de multiples convergences avec celles de la Commission européenne, tout en y introduisant une spécificité revendiquée qui, pour l'instant, n'y apparaît pas de façon évidente.

Assurer un véritable traitement égalitaire entre tous les systèmes de production.

Ainsi, elles confortent la reconduction d'une PAC reposant sur deux piliers : le premier, financé intégralement par l'Union européenne, se consacre aux productions, au travers du système de droit à paiement unique (DPU), le second pilier s'appuie sur les mesures de développement rural cofinancées par les Etats membres.

Les mesures les plus originales visent directement le premier pilier afin que les producteurs de montagne puissent y prendre part à leur juste mesure.

Une proposition majeure (adressée plus au gouvernement qu'à la Commission européenne) exige que le paiement de base, socle des futurs DPU, soit « harmonisé » au niveau national et non pas régional, afin d'assurer un véritable traitement égalitaire entre tous les systèmes de production. En corollaire, l'inscription dans le premier pilier au titre des aides couplées à la production [1] des aides bénéficiant aux éleveurs (de brebis et de vaches allaitantes, mais également de porcs de montagne) rejoint cette volonté de faire reconnaître les exploitants de montagne comme des contributeurs importants à la production globale.

Faire reconnaître les exploitants de montagne comme des contributeurs importants à la production globale.

Par ailleurs, la reconnaissance des pratiques montagnardes actuelles en tant que bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE) comme contrepartie suffisante au versement du paiement écologique devrait, si cette proposition est retenue, apporter un certain avantage aux agriculteurs de montagne.

Le soutien à l'économie herbagère ne doit pas moins continuer à faire partie du dispositif de mesures agro-environnementales (MAE) constitutives du développement rural du second pilier, à commencer par les indemnités compensatoires de handicap naturel (ICHN), dont la revalorisation est bien entendu proposée, et aussi le maintien de la prime herbagère agro-environnementale (PHAE).

D'autres mesures, notamment de soutien à l'émergence de filières organisées, sont également proposées.

(1) Se dit d'une aide agricole ayant une incidence directe sur l'acte de production, à la différence des aides « découplées » qui sont considérées comme aides au revenu, sans conséquence sur les volumes produits.

LE SOUTIEN AU BIO S'ACCENTUE

Le Grenelle de l'environnement a dopé l'agriculture biologique : elle représente aujourd'hui un marché de 3,4 milliards d'euros alors que celui-ci n'en atteignait que 1,6 en 2005, et les surfaces cultivées en bio sont passées de 557 000 ha en 2007 à 845 000 ha l'an dernier. La PAC leur accorde 100 millions d'euros d'aides par an, financées depuis cette année sur le premier pilier.
Afin de poursuivre cet élan, deux mesures ont été arrêtées en juin dernier. En premier lieu, le crédit d'impôt accordé aux petites exploitations, qui ne profitent pas ou peu des autres aides à la surface, souhaitant s'engager dans la démarche, a été porté de 2 000 à 2 500 €. En outre, les ministères en charge de l'Agriculture, d'une part, et de l'Environnement, d'autre part, ont renouvelé pour cinq ans leur soutien au groupement d'intérêt public « Agence Bio » qui œuvre utilement à la structuration des filières bio.

RÉCAPITULATIF DES PROPOSITIONS DE L'ANEM ET DES OPA[1] DE MASSIF POUR LA PAC 2014

1er pilier : *Fonds européen agricole de garantie (FEAGA)* Financement 100 % Union européenne Environ 43 milliards € dont 8,9 milliards € pour la France		**2e pilier :** *Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)* Cofinancement Union européenne-Etats membres Environ 12 milliards € par an dont 750 à 900 millions € versés par l'Union européenne à la France qui pour sa part y apporte un complément substantiel	
Propositions Commission	**Propositions OPA**	**Propositions Commission**	**Propositions OPA**
La Commission propose de répartir les DPU[2] (87 % du FEAGA : en France, 420 €/ha en plaine, 260 € en montagne) sur des critères nouveaux avec l'abandon des références historiques et la création de soutiens composites:		La Commission propose de reconduire les soutiens existants comme :	
• **Paiement de base** (harmonisé au niveau national ou régional et plafonné)	• Opter pour l'harmonisation de la prime de base au niveau national (égalité)	• **Les indemnités compensatoires de handicaps naturels** (en France 524 millions € pour 94 000 bénéficiaires)	• Maintenir et majorer l'ICHN dans le 2e pilier
• **Paiement écologique** (contrepartie écologique, notamment entretien des prairies)	• Doter le paiement écologique de moyens conséquents (pour qu'il soit le plus proche du paiement de base) et l'accentuer sur les prairies permanentes et les prairies temporaires en zone sèche, sans contrainte supplémentaire au-delà des actuelles bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE).	• **Les mesures agro-environnementales (MAE)** • **Aide à l'installation et à la modernisation**	• Conserver le montant actuel de la PHAE[3] au bénéfice de mesures agro-environnementales réservées à la montagne ou au renforcement de l'ICHN
• **Paiement couplé** réservé aux productions sensibles ou fragiles (actuellement 13 % du FEAGA)	• Ranger l'aide à la brebis et à la vache allaitante dans les paiements couplés. Y inscrire une aide au porc de montagne	• S'y ajouteraient des « trains de mesures » conçus comme des boîtes à outils (laissant à l'appréciation de chaque Etat membre celles qu'il appliquerait) sur les thématiques « gestion des risques » ou zones agricoles défavorisées, notamment en montagne.	• Alimenter un « train de mesures » montagne (notamment à destination du pastoralisme) géré à l'échelon des massifs
• **Complément zones agricoles défavorisées** (NB : le Parlement européen s'est prononcé contre au motif d'une surcharge de gestion administrative)	• Circonscrire le complément Indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN) aux seules activités d'élevage		• Aider à l'émergence des filières sur des territoires ciblés organisation de filières courtes, de regroupements de producteurs, soutenir l'innovation et la diversification

(1) Organisations professionnelles agricoles. (2) Droit à paiement unique. (3) Prime herbagère agro-environnementale.

CORSE : L'EAU D'OREZZA, RICHESSE DE PIEDICROCE

Piedicroce est un petit village de moyenne montagne situé à 650 mètres d'altitude, dans la Castagniccia, qui s'est notamment développé grâce à la proximité de la source thermale d'Orezza. Cette eau, autorisée par décret ministériel du 25 avril 1856 et reconnue d'intérêt public par décret impérial du 7 février 1866, a fait venir de nombreux curistes.
Malgré la fin des cures thermales, le village continue d'inciter au maximum le public à se déplacer en mettant en avant à la fois son patrimoine, notamment les couvents et les églises, son emplacement dans un écrin de verdure, et surtout sa ressource en eau, qui pourrait bien être, vu la réputation de l'eau d'Orezza, sa plus grande richesse dans l'avenir. Le premier adjoint au maire du village, Jean-Pierre Marsily annonçait, dans un entretien à *Corse-Matin* : « On n'a pas de pétrole mais on a de l'eau. On va y arriver. La revanche de l'intérieur est en marche. »
Plus d'info : www.orezza.fr

MASSIF CENTRAL : L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE AUVERGNAT VEUT PRENDRE DE L'AVANCE

A l'occasion d'une visite à Clermont-Ferrand, le 22 juillet, du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP), Jean-Ludovic Silicani, le préfet de Région, a dévoilé le schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) de la Région Auvergne. Outre le suivi des intentions d'investissement des opérateurs via un comité spécial, le SDTAN définit le périmètre du futur réseau d'initiative publique (RIP) régional en fonction de deux objectifs : en premier lieu, le déploiement des offres très haut débit (THD) pour les professionnels dans quarante zones d'activité économique où il n'est pas encore disponible, ou les soixante-huit où il est encore trop cher, et sur des sites publics prioritaires (lycées, hôpitaux, mairies, etc.), puis en second lieu, l'accès grand public au THD en favorisant le développement de la concurrence pour étendre la couverture des services triple-play, éligibles sur 59 % des lignes aujourd'hui [1] à au moins 70 % de la population d'ici 2025, voire 78 %. Le président du conseil régional, René Souchon, a annoncé le lancement d'un nouvel appel à concurrence pour un nouveau contrat de partenariat public-privé (PPP) pour le THD. Selon lui « il s'agit d'y arriver avant les autres, si nous pouvons, ou bien en même temps et surtout pas après ». L'enjeu est de taille puisqu'il atteint à 1,5 milliard à l'échelle de l'Auvergne, soit environ 5 millions d'euros prévus par an pendant vingt-quatre années.
Plus d'info : www.craig.fr

(1) Réseau de télécommunications qui se termine en fibre optique au domicile de l'abonné pouvant atteindre 2 Gbit/seconde dans chaque sens, soit des débits 100 fois supérieurs à ceux accessibles par la boucle locale.

ALPES : 16E ÉDITION DU FESTIVAL DES CONTES ET LÉGENDES

Pour la 16e année consécutive, le Festival des contes et légendes de montagne, qui s'est déroulé en Maurienne, autour d'Albiez-Montrond, du 18 au 30 juillet, a attiré de nombreux visiteurs. Touristes et locaux ont pu y découvrir les mythes et les traditions montagnardes à travers des conteurs et des conteuses, des veillées en alpage, des repas, des expositions, de la musique, des randonnées, des ateliers et des spectacles. Les légendes de loups-garous notamment sont très nombreuses dans la région d'Albiez, selon Zian des Montagnes, créateur du festival. Ce qui est parti à l'origine d'une action pédagogique menée auprès des enfants du village s'est transformé en quelques années en un festival qui accueille tous les ans près de 1500 visiteurs et qui est soutenu, entre autres, par la mairie, le conseil général et le syndicat du Pays de Maurienne. Une idée qui se répand, notamment a Feliceto, en Haute-Corse, ou s'est tenue du 10 au 12 juin, la première édition du festival des contes et légendes des peuples de montagne du monde.
Plus d'info : www.contes-legendes.fr

VOSGES : Reconstitution sensorielle du passé vosgien

C'est une attraction tout à fait inattendue que l'on trouve désormais dans la commune vosgienne du Tholy, dans l'arrière-boutique de la Maison Louis, affineur de munster depuis quatre générations : une salle de projection 3D dernier cri de 80 places.
Producteurs de munster fermier au lait cru 100 % vosgien depuis 1994, Catherine et Bernard Louis souhaitaient mettre en valeur ce savoir-faire traditionnel et l'authenticité du patrimoine ancestral. A la suite d'une rencontre inopinée avec Christophe Voegelé, spécialiste de l'audiovisuel, cette ambition prend la forme d'un film de cinquante minutes qui met en scène la conversation touchante entre une fillette et son grand-père lui relatant la vie paysanne d'autrefois. Allant bien au-delà d'une reconstitution en relief, le réalisme pousse jusqu'à diffuser les odeurs associées aux images : celles du pain chaud en hiver, des fleurs au printemps, des foins en été ou encore de l'humus à l'automne. Quatre séances quotidiennes sont programmées durant la haute saison. Il est possible de réserver ses places à l'avance.
Contact : Maison Louis, tél. : 03 29 61 40 39

VOGEL CRÉATION

Allant bien au-delà d'une reconstitution en relief, le film pousse le réalisme jusqu'à diffuser les odeurs associées aux images.

PYRÉNÉES : LA GRANDE TRAVERSÉE S'EXPORTE EN ARMÉNIE

Depuis quatre ans, l'association « Des Pyrénées au Caucase », collectif de diverses structures de développement touristique du massif, a mis au point un projet de coopération avec l'Arménie visant à créer « La traversée à pied de l'Arménie » à l'image de la grande traversée des Pyrénées. Reliant ainsi la Géorgie à l'Iran, cet itinéraire déjà tracé et en grande partie existant compte 45 étapes (avec 35 possibilités d'hébergement pour l'instant). Il convient maintenant de l'organiser en contribuant à la réalisation d'hébergements complémentaires en vue d'un fonctionnement en réseau, ainsi qu'en mettant en place les formations nécessaires de guide de randonnée et de guide local. L'opération, d'un montant estimé à 511000 euros sur dix ans, devrait bénéficier d'un financement de la Région Midi-Pyrénées au titre de la coopération décentralisée.
Plus d'info : www.pyrenees-randonnees-armenie.org

ALEXEY ARENYAKH / FOTOLIA.COM

Avec plus de 90 % de son territoire situé au-dessus de 1 000 mètres, l'Arménie est constituée de plateaux et de chaînes montagneuses spectaculaires propices à la randonnée.

JURA : DEUX SITES JURASSIENS CLASSÉS AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

Deux sites palafittiques, vestiges d'habitations préhistoriques lacustres, aux abords des lacs de Clairvaux et de Chalain, dans le Jura, ont été classés au patrimoine mondial de l'Unesco le 27 juin 2011.
Les recherches menées depuis près de quarante ans sur les vestiges lacustres par des archéologues du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ont permis de recenser plus de 46000 pièces datant de 5300 à 600 av. J.-C. Sauvegardées au centre de conservation du musée d'archéologie du Jura, elles offrent un aperçu du développement des sociétés agricoles à l'ère néolithique.
L'impact médiatique du classement à l'Unesco est une véritable reconnaissance pour les acteurs qui se sont mobilisés depuis plusieurs années pour assurer la conservation et la protection des vestiges. Il devrait permettre de reprendre les fouilles de ces sites, dont on estime que seulement un dixième du potentiel a été exploré, et surtout de valoriser les collections recueillies, notamment auprès du grand public via des expositions de longue durée et des reconstitutions de villages néolithiques.
Plus d'info : www.franche-comte.culture.gouv.fr/pages_3/CP_Palafittes. pdf

Des besoins spécifiques

Uolir / Fotolia.com

« Quelle direction pour l'école du XXIe siècle ? » : rapport de la mission sénatoriale d'information sur l'organisation territoriale du système scolaire, préconisations du comité de pilotage sur les rythmes scolaires au ministre de l'Education nationale après le rapport de l'Assemblée nationale fin 2010… Le foisonnement des réflexions engagées au cours de ces derniers mois sur l'école prouve que c'est un thème qui fait débat. Depuis le début de l'année, les élus de tous les massifs se font l'écho auprès de notre association de leur protestation contre les annonces de fermeture de classe ou de suppression de poste d'enseignant dans les écoles du premier degré, sans que soient prises en compte la spécificité de ces territoires et l'exception géographique.

Un tribunal administratif vient de reconnaître la particularité de l'école en montagne, conformément à la doctrine constante de l'ANEM en matière d'accès aux services publics. Conscient des difficultés, le ministre de l'Education nationale s'était montré ouvert dès le mois de mai pour examiner celles-ci au sein d'un groupe de travail sur la spécificité de l'école en montagne qui s'est réuni pour la première fois le 12 juillet. L'école fera l'objet d'un atelier à l'occasion du 27e congrès de l'Association qui se déroulera le 6 octobre à Bonneville, en Haute-Savoie.

- *Pour les élus de montagne l'école demeure un service public de proximité indispensable à l'ancrage des populations sur le territoire.*
- *Une décision en référé du tribunal administratif de Besançon a récemment suspendu une fermeture de classe en se prévalant du handicap montagne.*
- *Le ministre de l'Education nationale avait déjà décidé en mai dernier de créer un groupe de travail sur la spécificité de l'école en montagne.*

Un tribunal administratif reconnaît la spécificité de l'école en montagne défendue par l'ANEM

Le 1er juillet, le tribunal administratif de Besançon a suspendu la décision de l'inspecteur d'académie de fermer l'une des deux classes de l'école de Chapelle-des-Bois, dans le département du Doubs.
Dans cette affaire, le juge administratif fonde sa décision en invoquant le temps de transport et les conditions de circulation difficiles dans cette commune de montagne aux hivers longs et rudes, située à près de 1 000 mètres d'altitude.
La prise en compte, par les juges, des arguments, comme le temps de parcours et l'aléa climatique, démontre la pertinence de la doctrine constante des élus de montagne en matière d'accès aux services publics. L'extrait du texte de la décision du tribunal administratif est très éloquent.

La mobilisation des élus, des enseignants et des parents d'élèves pour le maintien des deux classes de l'école de Chapelle-des-Bois, dans le Jura, a pris la forme au cours de l'hiver d'une école en plein air.

DR

REPÈRES

16 février 2011 : *Pierre Bourgeois, maire de Chapelle-des-Bois, saisit le président de l'ANEM, Vincent Descœur*
24 février 2011 : *Réponse du président et de Chantal Robin-Rodrigo, secrétaire générale de l'ANEM*
25 février 2011 : *Saisine du ministre de l'Education nationale, Luc Chatel, par Vincent Descœur et Chantal Robin-Rodrigo*
17 mars 2011 : *Réponse de Luc Chatel*
1er juillet 2011 : *Décision en référé du tribunal administratif de Besançon*

QUESTIONS À PIERRE BOURGEOIS,

maire de Chapelle-des-Bois (Doubs)

DR

PLM : Comment avez-vous accueilli la décision du tribunal administratif de Besançon ?

Pierre Bourgeois : Avec un certain soulagement et beaucoup de joie. Nous avons fait sonner les cloches du village à toute volée pour annoncer la bonne nouvelle à tous.

PLM : Comment s'est organisée la mobilisation dans votre commune en faveur du maintien de cette classe ?

P. B. : Le conseil municipal s'est mobilisé dès le mois de décembre avant de rencontrer les services de l'Education nationale pour arriver avec des arguments solides. Mais nous n'avons pas été entendus ! Nous avons donc décidé de faire connaître notre désaccord et d'être présents dans les médias jusqu'à la décision de l'inspecteur d'académie. Elus et parents ont multiplié les actions qui se voulaient originales. Avec une constante : ne jamais être agressifs. La presse régionale et nationale, les radios et *France 3* nous ont suivis pendant les huit mois de notre action. Du pique-nique en plein hiver dans la cour de l'école à la randonnée dans la neige relayée en direct par *France 3*... nous nous sommes fait remarquer. Nous avons même pris un encart de publicité dans l'*Est Républicain* qui a fait le buzz dans toute la région !

PLM : Selon vous, quelles sont les spécificités de l'école en zone de montagne ?

P. B. : En zone de montagne, chaque école a ses spécificités. Mais parmi les constantes il y a l'isolement, les conditions climatiques et de circulation... La commune la plus proche de chez nous est à 12 km ; et, situés dans le canton de Mouthe, nous avons des conditions de vie plus difficiles que dans le « village le plus froid de France » ! Les autres constantes des écoles de montagne, avec des classes à plusieurs niveaux, ce sont la solidarité entre familles et entre enfants et les résultats scolaires bien meilleurs qu'ailleurs. C'est tout cela que le tribunal administratif de Besançon a retenu dans ses attendus.

Extrait du texte de la décision du tribunal administratif de Besançon du 1er juillet

« Considérant que la commune de Chapelle-des-Bois, comprenant un peu moins de 300 habitants, est située dans le département du Doubs, à proximité immédiate de la frontière suisse ; que ladite commune, classée en zone de revitalisation rurale, se situe en zone de montagne, dans un secteur très rural, et se caractérise par un habitat dispersé ;

« qu'elle est accessible depuis Chaux-Neuve par une route de montagne qui peut être très difficile d'utilisation lors des périodes froides, qui sont particulièrement longues dans cette zone ;

« que le recteur de l'académie de Besançon soutient que la décision attaquée "présente le double avantage de regrouper les élèves de cours moyen sur un même site et de leur ouvrir davantage l'horizon avant leur admission au collège de Mouthe", la position du maire de la commune requérante constituant, selon lui, un "repli scolaire sur le village" ;

« qu'il ressort cependant des débats lors de l'audience publique que la répartition des élèves entre le site de Chapelle-des-Bois et celui de Chatelblanc relève du choix du directeur de l'école et n'a, en réalité pas encore été arrêté ; que, par suite, le recteur ne peut utilement se prévaloir d'un éventuel regroupement des élèves de cours moyen jusqu'alors scolarisés à Chapelle-des-Bois ;

« que, par ailleurs, le "repli scolaire" allégué par le recteur ne ressort d'aucune pièce versée au dossier, pas plus que l'amélioration des conditions pédagogiques des élèves devant être scolarisés à Chatelblanc, alors qu'il est constant que la décision attaquée aura pour effet d'augmenter très nettement le temps de transport – et donc la fatigue – de ces élèves, de surcroît sur des routes pouvant être dangereuses ;

« qu'ainsi, en l'état de l'instruction, le moyen tiré de l'erreur manifeste d'appréciation est de nature à créer un doute sérieux quant à la légalité de la décision en litige ;

« Considérant qu'il résulte de ce qui précède que les conditions prévues par les dispositions de l'article L.521-1 du code de justice administrative sont remplies ; que, par suite, il y a lieu de faire droit aux conclusions aux fins de suspension présentées par la commune de Chapelle-des-Bois et l'association Les Amis de l'école ;

« Sur les conclusions tendant à l'application de l'article L.761-1 du code de justice administrative

« Considérant qu'aux termes de l'article L.761-1 du code de justice administrative : "Dans toutes les instances, le juge condamne la partie tenue aux dépens ou, à défaut, la partie perdante, à payer à l'autre partie la somme qu'il détermine, au titre des frais exposés et non compris dans les dépens. Le juge tient compte de l'équité ou de la situation économique de la partie condamnée. Il peut, même d'office, pour des raisons tirées des mêmes considérations, dire qu'il n'y a pas lieu à cette condamnation" ;

« Considérant qu'il y a lieu, dans les circonstances de l'espèce, de condamner l'Etat à verser à la commune de Chapelle-des-Bois et à l'association Les Amis de l'école ensemble la somme globale de 1 000 euros en application des dispositions précitées du code de justice administrative ; ordonne :

« Article 1er : L'exécution de la décision par laquelle l'inspectrice d'académie du Doubs a décidé la suppression d'un poste d'enseignant à l'école de la commune de Chapelle-des-Bois est suspendue jusqu'à ce qu'il soit statué au fond sur la légalité de cette décision. »

Retrouvez l'intégralité de la décision sur www.anem.org

LE MINISTRE DÉSIGNE UN RÉFÉRENT POUR LES CLASSES DE DÉCOUVERTES

En réponse aux quatre propositions formulées en mai dernier par les associations nationales d'élus en faveur de la relance des classes de découvertes, le ministre de l'Education nationale a désigné au sein de son cabinet un référent sur cette question, qui exerçait encore récemment les fonctions d'inspecteur d'académie. Une première réunion s'est tenue au ministère le 26 juillet en présence des représentants de l'Association nationale des maires de stations de montagne et de l'ANEM. Au cours de cette rencontre constructive, l'opération pilote qui sera menée en 2012 a été présentée afin d'expérimenter les solutions proposées et d'assurer dans le temps un suivi des classes de découvertes. Cette opération permettra de promouvoir des séjours dans les villes et les communes situées en zones urbaines, de montagne, littorale et rurale.

MONKEY BUSINESS / FOTOLIA.COM

ÉCOLE & TERRITOIRE TIENDRA SON ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À BONNEVILLE

Comme chaque année, l'association Ecole & Territoire, dont Jean Milesi, maire de Mélagues et vice-président du conseil général de l'Aveyron, est secrétaire général, au côté du président Lionel Paillardin, tiendra son assemblée générale en marge du congrès de l'ANEM, jeudi 6 octobre de 10 à 12 heures à Bonneville (Haute-Savoie).

TRIBUNE LIBRE À JEAN MILESI,

CG 12

maire de Mélagues, vice-président du conseil général de l'Aveyron

«Le retrait des postes d'enseignants subi par l'école primaire publique lors de la rentrée 2010/2011 est sans précédent.»

« Même si les zones urbaines sont généralement concernées par le retrait de postes d'nseignants, ce sont les écoles rurales et de montagne qui en subissent les conséquences les plus rigoureuses. En effet, ces retraits entraînent de nombreuses fermetures de classes, voire d'écoles, avec pour corollaire une inflation généralisée des effectifs d'élèves par classe et des temps de trajet vers les écoles de repli multipliés par deux ou trois, avec tous les inconvénients dus à la géographie montagnarde et à la météorologie hivernale : horaires distendus, fatigue cumulée, déplacements dangereux. Par ailleurs, dès la rentrée 2010, les inspecteurs d'académie, n'ayant plus aucune réserve, avaient déjà effectué des prélèvements drastiques sur les brigades de remplacement et toutes les catégories d'enseignants spécialisés, pour maintenir avec difficulté un service qu'il faut bien qualifier de minimal, dans lequel la scolarisation des enfants de deux ans a servi de variable d'ajustement. Cela, malgré la jurisprudence de 2008 du Conseil d'Etat réaffirmant la priorité de leur accueil dans les "réseaux de réussite scolaire". Dans ce contexte très tendu, la décision du tribunal administratif de Besançon du 1er juillet offre une lueur d'espoir. Mais on ne peut s'empêcher de remarquer que si l'Education nationale appliquait, tout simplement, les dispositions de la loi Montagne, on pourrait faire l'économie de tels recours. Malgré l'écoute attentive dont a bénéficié la délégation de l'ANEM, reçue au ministère de l'Education nationale le 12 juillet, la vigilance la plus attentive reste indispensable. D'où l'inscription du thème de l'école de montagne à l'ordre du jour de notre prochain congrès. »

Installation du groupe de travail consacré à l'école en montagne

Chantal Robin-Rodrigo, secrétaire générale de l'ANEM, ainsi que ses collègues du comité directeur, Renée Nicoux, sénatrice de la Creuse, et Jean Milesi, vice-président du conseil général de l'Aveyron, ont participé le 12 juillet à l'installation du groupe de travail sur la spécificité de l'école en montagne, en présence du directeur de cabinet adjoint du ministre de l'Education nationale.

Cette installation concrétise l'engagement du ministre Luc Chatel lors de l'audience accordée à la délégation de l'ANEM le 10 mai. L'objectif partagé est l'envoi d'une instruction aux recteurs et aux inspecteurs d'académie, et plus particulièrement à l'usage des inspecteurs de circonscription, afin qu'ils disposent d'éléments d'aide à la décision prenant en compte la spécificité de l'école en montagne.

Ce véritable guide des bonnes pratiques à l'usage des inspecteurs d'académie listera divers éléments à prendre en considération avant toute mesure de fermeture d'une classe ou d'une école.

Un guide des bonnes pratiques à l'usage des inspecteurs d'académie.

Le dialogue doit s'appuyer sur divers critères, le premier étant l'impact de la décision sur le temps de transport quotidien des élèves. Celle-ci doit en effet être le fruit de la combinaison des paramètres liés à la distance, au temps de parcours et à l'aléa météorologique pour se rendre à l'école. Les élus considèrent que ce temps ne doit pas dépasser trente minutes en transport individuel ou quarante-cinq minutes en transport collectif. L'application des principes de la charte de l'école rurale est donc plus que jamais d'actualité. Elle doit notamment permettre une vision de la carte scolaire à deux ans et prendre en compte dans le calcul des effectifs prévisionnels les enfants entre deux et trois ans situés en zone de revitalisation rurale.

Ce dialogue structuré doit introduire de la souplesse dans l'appréciation du seuil de fermeture de classes ou d'écoles. Le ministère s'est engagé à compiler les données statistiques sur le nombre d'élèves scolarisés en montagne, le nombre d'écoles et le nombre de classes dans les 6200 communes classées montagne.

Une prochaine réunion, que l'Association espère conclusive, devrait intervenir avant la fin de ce mois de septembre. En fonction du degré d'avancement du groupe de travail, la participation du ministre ou de son représentant, le 6 octobre, pourrait être envisagée à la table ronde consacrée aux spécificités de l'école en montagne.

Le temps de transport ne doit pas dépasser trente minutes en transport individuel ou quarante-cinq en transport collectif.

Eléonore H / Fotolia.com

Faites un vœu.

L'Internet Haut-Débit pour toute ma commune même sans ADSL

Internet Satellite

Dans votre commune, certains de vos administrés n'auront jamais accès à l'ADSL ?

Avec **l'Internet Satellite de NordNet** vous disposez désormais d'une **solution concrète** pour répondre immédiatement aux besoins de vos administrés en matière de **Haut-Débit**. Grâce à une **parabole simple à installer**, ils profitent en toute liberté d'une **connexion plus rapide**, sans utiliser leur ligne téléphonique. Des options sont également à leur disposition pour bénéficier de la **télévision numérique** ou de la **téléphonie par Internet.**

Des subventions ont été mises en place dans de nombreux départements en France, afin de faciliter l'accès à cette technologie. Nos équipes se tiennent à votre disposition pour répondre à vos questions et vous accompagner dans l'information de vos administrés.

L'Internet Satellite de NordNet, c'est enfin… le Haut-Débit partout !

www.nordnet.com – 0 800 66 55 50

NordNet
Un monde de solutions Internet

230 mesures contre le changement climatique

La ministre Nathalie Kosciusko-Morizet a présenté le 20 juillet le plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) qui comprend 230 mesures à prendre d'ici 2015. Certaines convergent avec les 21 propositions que l'ANEM avait formulées en 2007.

Sur la base des derniers travaux du GIEC [1] qui confirment, pour les prochaines décennies, une hausse des températures, des sécheresses plus intenses et plus fréquentes, une baisse des précipitations estivales ou encore la fonte des glaciers, le plan articule ses 230 mesures autour de quatre axes prioritaires : l'exploitation économe de l'eau, la santé, l'aménagement du territoire et les forêts.

Une première dans l'Union européenne.

Parce qu'il subsiste des incertitudes sur l'ampleur des impacts du changement climatique, le plan, premier de son genre dans l'Union européenne, doté d'un budget de 171 millions d'euros, combine à la fois des actions d'anticipation concrètes et des mesures de surveillance et d'amélioration des connaissances de l'environnement.

Ainsi, concernant la gestion de l'eau, le plan prévoit un ensemble de mesures pour économiser 20 % d'eau prélevée en 2020, à travers l'action des Agences de l'eau, des programmes de détection et la réduction des fuites dans les réseaux et d'aide à la récupération des eaux de pluie ou des eaux usées.

En matière de santé, le réchauffement du climat devrait accélérer l'apparition ou l'amplification de certaines pathologies (dont les allergies) ou de vecteurs de maladies. Un dispositif de surveillance sur les maladies émergentes sera mis en place, et des études seront lancées dès cette année pour renforcer la surveillance des pollens mais aussi des insectes vecteurs et des micro-organismes qui pourraient profiter du réchauffement climatique. Un groupe de veille santé-climat sera également créé au sein du Haut conseil de la santé publique (HCSP).

La politique d'aménagement du territoire sera elle aussi adaptée pour tenir compte des effets du changement climatique sur la qualité et la sécurité des infrastructures (déformation des rails, dégradation des routes, fragilisation des digues ou des barrages, etc.). Ainsi, entre autres exemples, l'observation des côtes sera renforcée, de même que les normes techniques pour la construction des routes seront modifiées.

La plupart des mesures devraient être mises en place avant fin 2013.

Enfin, concernant la forêt, pour réagir à la probable extension du risque d'incendie et à la dégradation sanitaire des peuplements, les exploitants forestiers pourront bénéficier d'aides financières afin de se préparer aux changements attendus.

La plupart des mesures du PNACC devraient être mises en place avant la fin 2013, époque à laquelle il fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours en vue d'éventuels compléments.

(1) Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

NOUVEAUTÉS INSUFFISANTES DANS LE RÉGIME D'ENLÈVEMENT DU LOUP 20

Lors de sa présentation devant le groupe national loup, le 7 juillet, quatre nouveautés importantes ont été soulignées dans le but de permettre une gestion plus rapide des situations de crise.

Au lieu d'être renouvelée intégralement tous les ans, la réglementation sur l'enlèvement du loup comporte désormais deux arrêtés : un arrêté cadre (celui du 9 mai) et un arrêté d'une durée de validité annuelle (en date du 10 mai) fixant le nombre total de loups pouvant être éliminés. Ce chiffre est fixé à six pour les années 2011-2012.

Ensuite, la possibilité a été introduite d'étendre une autorisation de tir de défense aux éleveurs de troupeaux voisins d'un cheptel attaqué déjà titulaire d'une autorisation, de même que la possibilité d'utiliser en tir de défense des fusils à canon rayé (armes de 5e catégorie dont l'utilisation est en général très rigoureusement encadrée).

Enfin, le délai de trois semaines entre phase de tir de défense et phase d'enlèvement, en cas de « dommages importants persistants » a été supprimé.

Un préfet pourrait donc directement autoriser un enlèvement, dans le cas d'un territoire où le loup apparaîtrait subitement en commettant d'importants dégâts fragilisant la viabilité des

STAGNATION DES MEUTES ET INFLATION DES PRÉDATIONS

On estime aujourd'hui la population française de loups à 195 animaux, répartis en 19 meutes sur 27 zones de présence permanente (ZPP) [1] sachant que ce chiffre est une extrapolation scientifiquement échafaudée à partir du nombre de loups suivis régulièrement et identifiés génétiquement (72 à 88 individus en 2010-2011). L'aire géographique ainsi couverte concernerait 313 communes.

Le fait caractéristique à ce stade est une relative stabilisation du nombre de meutes. Il existe six ZPP où le loup n'est présent que de façon solitaire et ce type d'espace est particulièrement instable géographiquement. Du point de vue des dommages, la saison 2011 s'est entamée de façon inquiétante puisque les statistiques engrangées au 31 mai atteignaient, voire dépassaient, le niveau des chiffres finaux de 2010. La sécheresse qui a provoqué des montées en estives précoces peut expliquer en partie l'envolée des chiffres qui ne peuvent que laisser perplexe sur le montant de la facture qu'il faudra payer pour 2011.

(1) Un territoire devient ZPP lorsque les indices de présence du loup (fèces et poils pour l'essentiel) sont relevés deux années de suite, ce qui signifie que le loup a pu y passer l'hiver sans s'attaquer aux cheptels pour se nourrir.

11-2012

exploitations… comme c'est le cas dans les Vosges cette année.

En dépit de ces aménagements, et alertés au cours de l'été par Jean-Yves Dusserre, président du conseil général des Hautes-Alpes, sur le niveau intolérable des attaques, Vincent Descœur et Chantal Robin-Rodrigo, président et secrétaire générale de l'Association, ont saisi les ministres en charge de l'Agriculture et de l'Ecologie en vue d'une audience.

ÉTAT DES DOMMAGES CAUSÉS PAR LE LOUP AU 31 MAI 2011

	2010		2011	
	Constats	Victimes	Constats	Victimes
Alpes-de-Haute-Provence	18	36	26	113
Hautes-Alpes	6	13	16	80
Alpes-Maritimes	66	261	89	269
Drôme	11	35	24	61
Isère	5	6	13	40
Jura	1	1	0	0
Var	88	339	99	251
Vosges	0	0	11	46
Doubs	0	0	7(1)	32(1)
Savoie	11	22	24	79
Haute-Savoie	4	6	3	2
TOTAL	210	719	305	931

Les bilans présentés au Comité des finances locales

La séance du 12 juillet du Comité des finances locales (CFL) a été l'occasion de dresser plusieurs bilans. D'abord, comme il est d'usage à cette époque, celui de la répartition de la dotation globale de fonctionnement (DGF), puis celui de l'Observatoire des finances locales. Cette séance a également permis de faire le point sur l'avancement des travaux du groupe de travail sur la péréquation horizontale des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

DGF : GEL DES CONCOURS DE L'ÉTAT

Conformément à ce qui avait été annoncé au mois de février, l'exercice 2011 est marqué par un gel en valeur des concours de l'Etat versés aux collectivités territoriales afin d'accompagner le développement de la péréquation qui profite aux plus petites communes. Le montant de la DGF réparti entre les collectivités en 2011 s'élève à 41,38 milliards d'euros avec des progressions de 77 millions d'euros pour la dotation de solidarité urbaine et de 50 millions d'euros pour la dotation de solidarité rurale. S'agissant de la DGF des communes, en 2011, la dotation de base varie de 64,46 euros à 128,93 euros par habitant en fonction de la taille des communes. Les crédits répartis au titre de la dotation nationale de péréquation (DNP) s'élèvent à 755,9 millions d'euros, soit une augmentation de 43 millions d'euros par rapport à l'année 2010.

FINANCES LOCALES : GESTION SAINE DES COLLECTIVITÉS

André Laignel, secrétaire général de l'Associatin des maires de France (AMF), a présenté lors du Comité des finances locales (CFL) les conclusions du 16e rapport de l'Observatoire des finances locales pour 2010.

S'il met en évidence une gestion saine des collectivités, avec notamment une augmentation de l'autofinancement (solde des recettes et des dépenses de fonctionnement) par rapport à 2009, il souligne néanmoins le caractère fragile de cette embellie qui repose pour l'essentiel sur les recettes liées aux droits de mutation à titre onéreux (DMTO) en augmentation de 35 % en 2010, du fait du redémarrage du marché immobilier.

L'Etat des lieux souligne également que les collectivités ont fortement réduit leurs dépenses d'investissement (-8,3 %) et ralenti le recours à l'emprunt (la dette des collectivités augmente de 3,4 % contre 6,4 % l'année précédente), alors même que le niveau des subventions d'équipement accordées par les départements et les régions ne cesse de diminuer.

Une incertitude forte persiste sur les impacts que pourraient avoir la suppression de la taxe professionnelle et l'extension de la carte intercommunale sur les finances des collectivités locales.

Accédez au texte intégral du rapport sur www.anem.org

LES CHIFFRES

+ 2,2 %
la hausse des dépenses de fonctionnement des collectivités en 2010

+ 0,8 %
la hausse de la DGF en 2010

+ 0,21%
la hausse de la DGF 2011 par rapport à 2010

(selon les données de l'Observatoire des finances locales)

PÉRÉQUATION HORIZONTALE : LES AVANCÉES DU GROUPE DE TRAVAIL

Le dernier groupe de travail du CFL sur la péréquation horizontale s'est réuni le 20 juillet. Au cours de cette séance, une sélection de simulations individualisées a été présentée aux élus et le volet redistribution de la péréquation a été abordé.

Les élus se sont accordés sur un prélèvement en fonction de la richesse des territoires.

Néanmoins, certaines questions n'ont pas pu être réglées et c'est donc le président du CFL, Gilles Carrez, qui a dû trancher, même si le rapport que le gouvernement doit remettre ce mois-ci au Parlement devait faire état de désaccords persistants sur différentes questions.

Concernant le prélèvement, les élus s'opposent sur la question de la stratification souhaitée par les grandes villes. Le président du CFL s'est notamment prononcé en faveur de la mise en place de six strates démographiques, alors que les élus ruraux y sont globalement défavorables, en prélevant les territoires dont le potentiel financier agrégé est supérieur à 0,9 fois la richesse moyenne de leur strate.

Pour le prélèvement, les désaccords portent sur la prise en compte ou non des dotations de péréquation dans le calcul de la richesse.

A priori le reversement s'effectuerait en fonction du revenu des habitants et du potentiel financier calculé par strates.

Les modalités de ce fonds de péréquation devraient être débattues au Parlement au cours de cet automne.

Coup de projecteur sur les zones d'ombre de l'Internet haut débit

L'ANEM, l'Assemblée des départements de France (ADF) et Eutelsat Communications ont dévoilé le 13 juillet, lors d'une conférence de presse, la liste des douze départements et collectivités lauréats pour la démonstration du satellite haut débit nouvelle génération KA-SAT.

En matière d'accès à l'Internet, les chiffres rappelés par Michel de Rosen, directeur général d'Eutelsat, sont éloquents : 450 000 foyers en France n'ont pas de connexion à l'Internet et 17 millions en Europe disposent de moins de deux mégabits… La plupart des citoyens exclus des progrès numériques résident en montagne, d'où l'idée de lancer cette expérimentation via le satellite KA-SAT qui permet de recevoir jusqu'à 10 mégabits.

La plupart des citoyens exclus des progrès numériques résident en montagne.

L'avantage de la technologie satellitaire est d'abolir toute notion de zone blanche et de couvrir 100 % d'un territoire. C'est dans le cadre du partenariat avec Eutelsat que Vincent Descœur et Chantal Robin-Rodrigo, respectivement président et secrétaire générale de l'Association, ont accepté de lancer un appel à candidatures auprès de leurs adhérents pour l'installation gratuite de paraboles et de modems satellitaires. Douze collectivités territoriales ont été retenues par un jury parmi la vingtaine de candidatures reçues. Concrètement, 81 utilisateurs seront équipés gratuitement pendant un mois et recevront le haut débit par Tooway (distributeur d'accès à l'Internet d'Eutelsat). A l'issue de ce mois de test, les utilisateurs auront la possibilité d'acheter les équipements pour une somme d'environ 300 euros pour l'antenne et le modem, l'installation ayant déjà été faite.

Claudy Lebreton, président de l'Assemblée des départements de France (ADF), a insisté sur l'enjeu majeur de l'équipement numérique des territoires pour les départements qui ont les solidarités sociales et territoriales pour compétences. L'objectif pour les trois partenaires est de voir comment le haut débit est utilisé et comment fonctionne le satellite.

« L'ANEM attache beaucoup de prix à cette expérimentation grandeur nature et à l'évaluation qui suivra », a insisté Vincent Descœur, pour qui la question de l'accès au haut débit « se pose immédiatement afin d'éviter l'apparition d'une nouvelle fracture numérique ». La rédaction de *PLM* vous donne rendez-vous le 6 octobre au congrès de l'ANEM, dont l'un des ateliers sera consacré à l'urgence du déploiement du très haut débit en montagne.

Sylvère Gérard

De gauche à droite : Chantal Robin-Rodrigo, Vincent Descœur, secrétaire générale et président de l'ANEM, Claudy Lebreton, président de ADF, Michel de Rosen, directeur général d'Eutelsat.

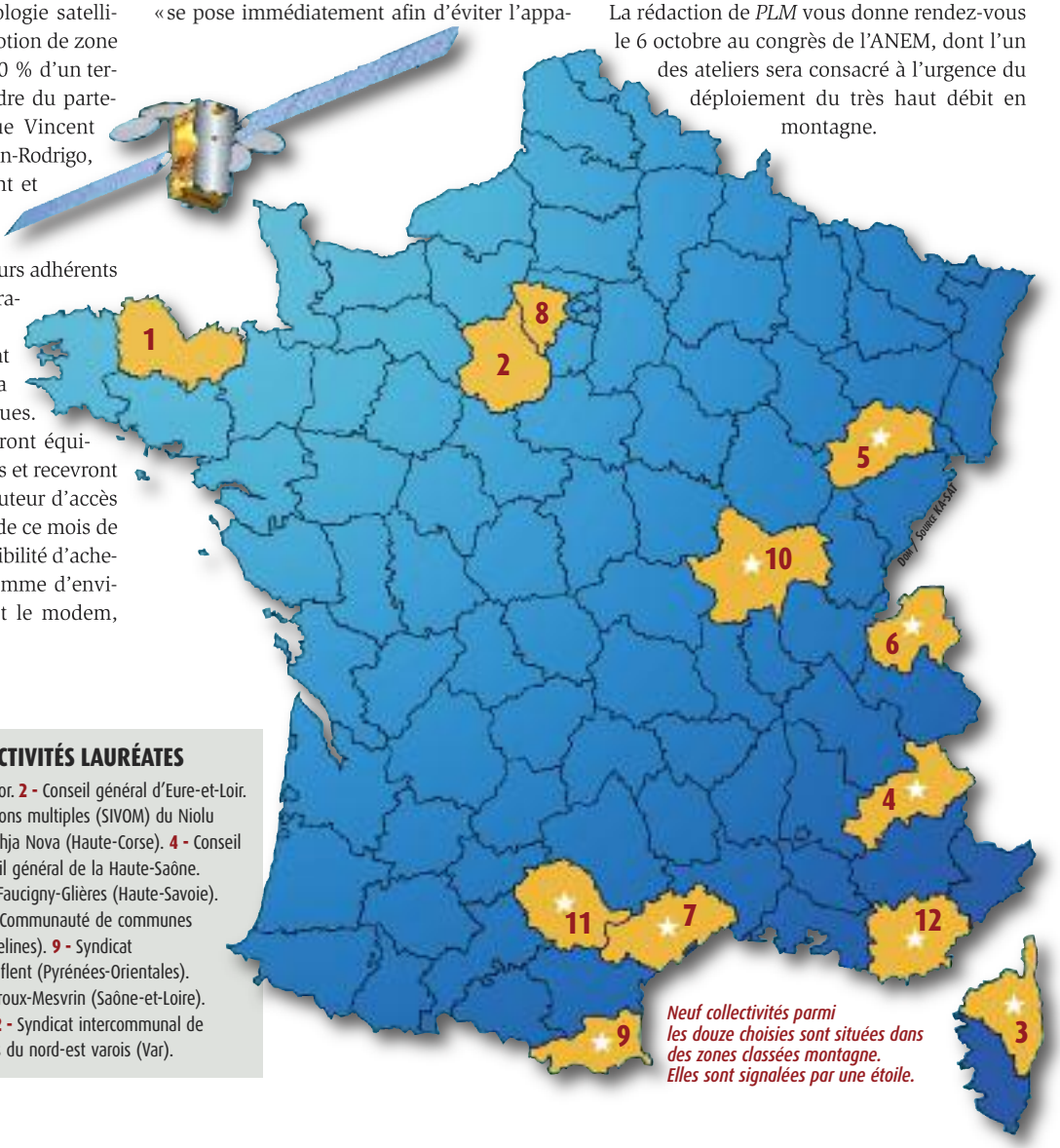

Neuf collectivités parmi les douze choisies sont situées dans des zones classées montagne. Elles sont signalées par une étoile.

LA LISTE DES DOUZE COLLECTIVITÉS LAURÉATES

1 - Conseil général des Côtes-d'Armor. **2 -** Conseil général d'Eure-et-Loir. **3 -** Syndicat intercommunal à vocations multiples (SIVOM) du Niolu et communauté de communes d'Aghja Nova (Haute-Corse). **4 -** Conseil général des Hautes-Alpes. **5 -** Conseil général de la Haute-Saône. **6 -** Communauté de communes de Faucigny-Glières (Haute-Savoie). **7 -** Conseil général de l'Hérault. **8 -** Communauté de communes Contrée d'Ablis-Porte d'Yvelines (Yvelines). **9 -** Syndicat intercommunal de télévision du Conflent (Pyrénées-Orientales). **10 -** Communauté de communes Arroux-Mesvrin (Saône-et-Loire). **11 -** Ville de Lamontélarié (Tarn). **12 -** Syndicat intercommunal de télévision et de télécommunications du nord-est varois (Var).

LES DATES

13 septembre
Groupe de travail «Ecole en montagne» au ministère de l'Education nationale

20 septembre
Groupe de travail «Classes de découvertes» au ministère de l'Education nationale

22 septembre
Groupe montagne de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA)

29-30 septembre
Congrès de Domaines skiables de France à Toulouse

27e CONGRÈS

L'aménagement de la montagne et la solidarité nationale au cœur des débats

Cette année, les tables rondes, ateliers et débats du congrès se focaliseront sur des thèmes d'actualité riches et variés dont dépend en bonne partie l'avenir des territoires de montagne. Nul doute que les élus répondront présent.

L'après-midi du jeudi 6 octobre traitera trois thématiques qui font l'objet d'une préoccupation constante des élus de montagne : le renouvellement des conventions hydroélectriques, la reconnaissance de la spécificité de l'école en montagne, et l'aménagement numérique des territoires. Trois sujets prioritaires pour des élus qui ne se résignent pas sur ces questions à des compromis ou à un report à des échéances lointaines qui acteraient la relégation de nombreuses communes.

Conforter l'unité de la politique de la montagne en respectant la diversité des massifs.

La journée du vendredi 7 octobre sera consacrée aux perspectives ouvertes, d'une part, par la réforme des collectivités territoriales, et par la réforme fiscale, d'autre part. La loi de réforme territoriale, promulguée le 16 décembre 2010, est déjà en marche, à travers son volet intercommunal, a priori le plus consensuel.

La création du collège réservé aux élus de montagne dans les commissions départementales de l'intercommunalité et l'absence de seuil minimal de population en montagne, obtenues par les parlementaires de l'Association, seront particulièrement appéciées pour l'achèvement harmonieux de la carte intercommunale.

Le débat sur la réforme des finances et notamment sur la péréquation verticale et horizontale aura lieu l'après-midi. Le gel des dotations et la nouvelle donne en matière de fiscalité locale, suite à la suppression de la taxe professionnelle, seront deux éléments fondamentaux à partir desquels la réflexion devrait s'engager.

La renommée industrielle de Bonneville pour le décolletage et l'usinage s'est faite sans porter atteinte au capital médiéval de la ville.

DR

L'ÉLU DU MOIS

CHRISTIAN GILLOT : LE DÉFENSEUR DE TOUS

G. Cantegrel

Elu pour la première fois conseiller général du canton de Mesvres en 1979, Christian Gillot est aujourd'hui vice-président du conseil général de Saône-et-Loire. A ce titre, il est en charge des dossiers départementaux de l'agriculture, de l'alimentation, de la forêt et de la politique de l'eau. Adjoint au maire de Broye, il est également président de la communauté de communes Arroux-Mesvrin (quatorze communes pour 7 087 habitants). Il a pris une part active dans la défense du classement montagne de onze nouvelles communes du massif d'Uchon *(voir « PLM » n° 208)*, qu'il considère comme un atout pour le maintien du classement en zones agricoles défavorisées des communes de la vallée de l'Arroux et de l'Autunois. Toujours soucieux de la vigueur du tissu rural local et attentif aux agents économiques de terrain, aussi bien agriculteurs qu'artisans, il accorde une attention particulière à la proximité des services au public ainsi qu'aux possibilités de reprise et d'installation, notamment dans le secteur touristique. Il a ainsi contribué à la mise en service, fin 2010, du Château de La Boulaye, un hôtel 2 étoiles de dix-sept chambres. Cet établissement devrait être un outil décisif pour l'économie touristique locale, notamment pour l'ensemble des restaurateurs des environs.

RENDEZ-VOUS EN OCTOBRE

Bonneville accueille le congrès

A l'orée du monde alpin haut-savoyard, Bonneville ouvre les portes du massif du Mont-Blanc à travers la vallée de l'Arve. Capitale historique du Faucigny, sous-préfecture de la Haute-Savoie, la ville se situe au cœur de l'industrie du décolletage et de l'usinage complexe de pièces mécaniques. Cette commune, où se déroulera du 6 au 8 octobre le 27e congrès de l'Association, accueille l'ensemble des services administratifs de la circonscription.

Organisée autour d'une place triangulaire, Bonneville a conservé ses caractéristiques médiévales, dont le château hérité de la duchesse Béatrix de Faucigny, construit au xe siècle, qui surplombe le centre-ville et ses commerces. D'autres monuments font sa renommée : la colonne Charles-Félix, duc de Savoie, érigée en 1824, la fontaine édifiée en 1786, et le pont de l'Europe.

La communauté de communes Faucigny-Glières (CCFG), à laquelle appartient Bonneville, est constituée de sept communes (25 000 habitants). Située à proximité de Genève, la CCFG adhère à l'agglomération franco-valdo-genevoise, pôle régional de 200 communes et s'inscrit dans un bassin de vie de 860 000 habitants.

Bonneville et la CCFG offrent aux touristes un large panel d'activités, été comme hiver : randonnée, parapente, VTT, escalade, pêche dans des sites exceptionnels, ski de fond, raquette. Le territoire est doté d'une population jeune et familiale, où de nombreuses animations sont organisées, comme le Festival de jazz, en juillet, qui connaît un franc succès. Cette ville de caractère compte parmi ses spécialités le vin des glaciers, fleuron de la viticulture de montagne, transmis grâce aux cépages ancestraux et au savoir-faire des viticulteurs franco-italiens. Pétillant ou tranquille, le vin d'Ayze ravira vos papilles.

Du 6 au 8 octobre, le 27e congrès de l'Association.

Mieux répondre aux enjeux énergétiques,
c'est vous proposer un mix énergétique complet et équilibré.

© GETTY IMAGES - SNATCH! & SNATCH!: GDF SUEZ SA AU CAPITAL DE 250 295 757 € - RCS NANTERRE 542 107 651

Concevoir et mettre en œuvre des solutions aux défis énergétiques de demain est une priorité. En vous proposant un mix énergétique diversifié, associant énergies renouvelables, thermiques et nucléaire, GDF SUEZ joue sur la complémentarité des moyens de production pour optimiser ses approvisionnements sans mettre en péril l'équilibre environnemental. Pour répondre à une demande toujours plus grande, GDF SUEZ augmentera de 50 % ses capacités en énergie renouvelable d'ici 2015 et se fixe 150 GW de capacités en 2016.

GDF SUEZ

ÊTRE UTILE AUX HOMMES

L'ÉNERGIE EST NOTRE AVENIR, ÉCONOMISONS-LA !